

# LE CARILLON



HEUGNES  
Été 2020



## Sommaire

Mot du Maire	2
Élections municipales	2
Conseil municipal	3 à 6
C.C.E.V.	6
École	6
Rappels de quelques règles	7
Associations	8
Commissions ouvertes	9
Informations diverses	10 à 12
État civil	12

## Bulletin Municipal

Tél 02 54 39 01 85

Fax 09 70 32 43 77

[mairie.heugnes@wanadoo.fr](mailto:mairie.heugnes@wanadoo.fr)

[www.heugnes.fr](http://www.heugnes.fr)

Facebook : Heugnes Indre

La mairie sera fermée du  
14 août inclus au 7 septembre

## Infos COVID.19

Notre département, l'Indre, présente une faible circulation du virus, son statut est donc vert.

Cependant la maladie, reste présente sur l'ensemble du territoire.

Il convient donc, notamment pour les plus fragiles, de rester vigilant et d'appliquer strictement les gestes barrière et la distanciation physique de 1 mètre entre chaque personne.

C'est de l'engagement et la responsabilité de chacun d'entre nous que dépend la victoire sur l'épidémie.

A compter du 20 Juillet 2020 le port du masque sera obligatoire dans les lieux publics clos.



COVID-19

**CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES**

- Se laver très régulièrement les mains
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](http://GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS) 0 800 130 000

## Mot du Maire

Le 15 mars dernier, à l'occasion des élections municipales, vous avez élu dès le premier tour une nouvelle Équipe Municipale qui siègera ces six prochaines années.

Et puis le confinement dû à l'épidémie du Covid 19 nous a obligé à reporter l'installation du Conseil Municipal ; celui-ci s'est déroulé le 25 mai 2020, à huis clos, à la Maison des Associations et m'a élu Maire de notre commune. Merci à tous les conseillers municipaux pour l'assurance qu'ils me témoignent.

Au nom de l'équipe, je remercie très sincèrement les Heugnoises et les Heugnois de la confiance qu'ils nous ont accordée.

Les commissions communales sont en place ; deux de celles-ci sont ouvertes à la population : la commission « Carillon/Communication/Site internet » et la commission « Fleurissement/Aménagement/Petit patrimoine ». Si vous êtes intéressé alors contactez la mairie dès maintenant !

Les syndicats intercommunaux vont redémarrer d'ici quelques semaines avec des équipes renouvelées et les dossiers et les projets remis sur le travail.

Et votre nouveau Conseil s'est d'ores et déjà mis au travail. Nous répondrons au quotidien, aux attentes des habitants. Vous pouvez compter sur notre entier engagement.

Les artisans qui construisent le kiosque à musique, décidé par la mandature précédente, respectent les délais et nous devons l'inaugurer le 15 août prochain.

Malheureusement, les fêtes de mi-août n'auront pas la même saveur que les années passées, la cavalcade du 15 août n'ayant pas lieu. Les conséquences de cette crise, qui n'est pas encore terminée, se feront sentir encore longtemps dans notre vie quotidienne, sociale et économique.

Néanmoins une bonne nouvelle : le Grand Prix cycliste « Christian Fenioux » se déroulera quant à lui vendredi 14 août, sur le circuit habituel traversant 5 communes. Ce Grand Prix réunira 22 équipes de 7 coureurs de division nationale 2. Du beau spectacle en perspective ! Alors soyez nombreux au bord du circuit tout en respectant les gestes barrières. Quant au 15 août, en collaboration avec l'Auberge de Heugnes, nous prévoyons une journée festive dont vous trouverez les détails en pages intérieures,

Et cette crise nous aura permis d'avoir plus d'attention, de solidarité envers nos aînés : dans la période de confinement, les élus ont pris l'initiative de joindre régulièrement par téléphone ou d'aller au domicile de nos anciens pour s'enquérir de leur santé et de leurs besoins. Qu'ils en soient ici publiquement remerciés. Et puisse que ce vivre ensemble perdure !

Nous fêterons les vingt cinq ans de notre journal communal avec la parution du prochain Carillon d'automne (le 100ème numéro !), alors à vos plumes !

Bonne lecture de ce Carillon de l'été 2020.

Le Maire  
Philippe KOCHER

### Résultats des élections municipales :

<i>Candidats élus au 1<sup>er</sup> premier tour</i>			
CHAUVEAUX Céline	147 voix	84,48%	
TIXIER Bertrand	147 voix	84,48%	
PIVRON Virginie	146 voix	83,90%	
KOCHER Philippe	137 voix	78,73%	
MAERTEN Nadine	134 voix	77,01%	
WALLET Muriel	133 voix	76,43%	
CHARLOTON Jean-Claude	130 voix	74,71%	
PAROLA-DANIEL Martin	120 voix	68,96%	
PROT Françoise	119 voix	68,39%	
SCHACRE Bernard	117 voix	67,24%	
BRUN Claire	117 voix	67,24%	

# **Conseil Municipal**

## **Installation du Conseil Municipal**

L'installation du Conseil Municipal a eu lieu le 25 mai 2020 :

### **Élection du Maire :**

Après dépouillement du vote, Monsieur KOCHER Philippe ayant obtenu la majorité absolue (11 voix), a été proclamé Maire et immédiatement installé dans ses fonctions,

### **Détermination du nombre d'adjoints au Maire :**

Le Conseil Municipal décide la création de 3 postes d'adjoints.

### **Élection des adjoints au Maire :**

Après dépouillement du vote, les personnes suivantes, ayant obtenu la majorité absolue, ont été élues adjoints :

Mme CHAUVEAUX Céline (11 voix) a été proclamée Première Adjointe.

Mr TIXIER Bertrand (9 voix) a été proclamé Deuxième Adjoint.

Mme WALLET Muriel (11 voix) a été proclamée Troisième Adjointe.

### **Détermination du montant des indemnités de fonction des élus locaux :**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions :

- de Maire à 25.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- d'adjoint à 9.9 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

### **Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal :**

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 2° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 3° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 4° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 5° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 6° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 7° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 8° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 9° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien ;
- 10° D'intenter au nom de la Commune des actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;
- 11° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal ;
- 12° De donner l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 13° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre dont le montant ne dépasse pas 500 €;
- 14° De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;
- 15° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

COMMISSIONS	SYNDICATS
<p><b><u>Conseil d'Écoles</u></b> Céline CHAUVEAUX/ Bernard SCHACRE/ Muriel WALLET</p> <p><b><u>RPI (3 T)</u></b> Philippe KOCHER/ Céline CHAUVEAUX/ Muriel WALLET</p> <p><b><u>SIVOM (2 T):</u></b> Bernard SCHACRE/ Claire BRUN</p> <p><b><u>Transports scolaires (1 T + 1 S)</u></b> Claire BRUN (T) / Bernard SCHACRE (S)</p> <p><b><u>Voirie, Terrains, Étangs, Forêts, Chasse, Pêche</u></b> Bertrand TIXIER/ Jean-Claude CHARLOTON/ Nadine MAERTEN / Bernard SCHACRE / Martin PAROLA-DANIEL</p> <p><b><u>Finances et appels d'offre (Maire +3 T+3 S)</u></b> Philippe KOCHER Céline CHAUVEAUX (T)/ Virginie PIVRON (T)/ Bertrand TIXIER (T)/ Muriel WALLET (S)/ Bernard SCHACRE (S) / Françoise PROT (S)</p> <p><b><u>Commerces</u></b> Céline CHAUVEAUX/ Virginie PIVRON Martin PAROLA-DANIEL/ Bertrand TIXIER</p> <p><b><u>Sports et fêtes</u></b> Nadine MAERTEN / Bertrand TIXIER</p> <p><b><u>Suivi des travaux et bâtiments communaux</u></b> Tout le Conseil</p> <p><b><u>Correspondant tempête ERDF :</u></b> Jean-Claude CHARLOTON</p> <p><b><u>CNAS :</u></b> Philippe KOCHER</p> <p><b><u>Fleurissement/Petit patrimoine</u></b> Bertrand TIXIER/ Bernard SCHACRE / Sarah VERVOORT/ Françoise PROT/ Nadine MAERTEN</p> <p><b><u>Carillon / Site Internet</u></b> Muriel WALLET / Nadine MAERTEN/ Ginette LABECOT/ Philippe KOCHER/ Martin PAROLA-DANIEL</p>	<p><b><u>Syndicat de Pays de Valençay</u></b> Philippe KOCHER (T) / Muriel WALLET (T) Bernard SCHACRE (S) / Claire BRUN (S)</p> <p><b><u>Correspondant Défense (1)</u></b> Philippe KOCHER</p> <p><b><u>Communauté de Communes</u></b> Philippe KOCHER (T) Céline CHAUVEAUX (S)</p> <p><b><u>Coordination Gérontologique</u></b> Céline CHAUVEAUX Nadine MAERTEN</p> <p><b><u>Syndicat des eaux du Boischaud Nord</u></b> Bernard SCHACRE (T) Jean-Claude CHARLOTON (S)</p> <p><b><u>Syndicat du bassin du Nahon</u></b> Virginie PIVRON (T) Jean-Claude CHARLOTON (S)</p> <p><b><u>Syndicat du bassin versant du Modon, de la Tourmente et de l'Indrois en amont</u></b> Jean-Claude CHARLOTON (T) Françoise PROT (S)</p> <p><b><u>Syndicat d'Assainissement autonome</u></b> Bertrand TIXIER (T) / Martin PAROLA-DANIEL (S)</p> <p><b><u>SDEI (1) :</u></b> Philippe KOCHER</p> <p>(T= titulaire ; S= suppléant)</p>

***Réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal du 7 Juillet 2020 a pris les décisions suivantes :***

**Recrutement d'agents contractuels pour le remplacement d'agents permanents indisponibles**

Le Conseil Municipal, considérant qu'il importe de prendre toutes dispositions nécessaires pour permettre d'assurer la continuité du service des agents indisponibles, décide d'autoriser le Maire à procéder au recrutement d'agents contractuels afin de remplacer les agents titulaires indisponibles.

**Transformation de plein droit d'un CDD en CDI**

Le Maire rappelle qu'à l'issue d'une période de contrats à durée déterminée dans la même collectivité comptant six années de services effectifs, quel que soit le temps de travail, il y a obligation de proposer la transformation du CDD en CDI à l'agent contractuel qui remplit les conditions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de transformer le contrat de l'agent technique en contrat à durée indéterminée à compter du 16 septembre 2020 à raison d'une durée hebdomadaire de 27 heures 40 minutes annualisée.

**Location des locaux et vente du matériel de la boulangerie – tarifs**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les tarifs :

- de vente comme suit :
  - 30 000 € HT pour la vente du fonds de commerce
- de location comme suit :
  - 300 € TTC / mois pour la location de l'habitation.
  - 200 € HT / mois pour la location des murs du commerce (soit 240 € TTC)
  - 300 € en dépôt de garantie pour le logement
  - 1200 € HT en dépôt de garantie pour le commerce.

Et précise que les frais d'actes seront à la charge du preneur.

### Révision des tarifs de la Maison des Associations à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal modifie, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020, les tarifs comme indiqué ci-dessous :

	Pour les habitants de la commune	Pour les habitants hors commune
Location du vendredi soir 17 heures au lundi matin 9 heures	170,00 €	200,00 €
Supplément chauffage du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril	30,00 €	30,00 €

- Une caution ménage de **120 €** sera demandée.
- Une caution à hauteur de **500 €** sera demandée
- L'utilisation de la Maison des Associations sera gratuite pour les Associations de la Commune qui devront préalablement réserver la salle.
- Les réservations se feront par écrit avec le versement d'arrhes **de 100 € à la réservation.**
- Toute annulation devra être notifiée à la Mairie au moins 15 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux (sauf cas de force majeure). Dans le cas contraire, les arrhes resteront acquises à la commune.
- Les feux d'artifice et les pétards sont interdits.
- L'ouverture de la salle du 1<sup>er</sup> étage se fera sur demande du locataire sans frais supplémentaire.

### Location des logements communaux : tarifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, établi les loyers en cas de départ du/des locataire(s) comme suit :

- 3 route d'Écueillé (appartement) : 360 € /mois
- 3 bis route d'Écueillé (appartement) : 220 € /mois
- 2 route de Palluau (pavillon) : 300 €/mois
- 4 route de Palluau (pavillon) : 300 €/mois
- 1 place Saint Martin (appartement) : 300 €/mois
- 3 place Saint Martin (appartement) : 450 €/mois
- 5 place Saint Martin (appartement) : 300 €/mois
- 2 rue de la Forge (appartement) : 360 €/mois

### Travaux de rénovation du logement 3 place Saint Martin : choix des devis

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les devis suivants :

- SAS Godart Gandolfi rue du Capitaine A. Colomb 36240 Écueillé pour la plomberie, l'électricité, la pose de placoplâtre et de faïence pour un montant de 10 054.80 € TTC.
- SARL Lemoine-Pivron rue du Château de Paille 36240 Écueillé pour le remplacement d'une porte-fenêtre dans un logement pour un montant de 2 433.17 € TTC. Un second devis est présenté pour le changement d'une porte-fenêtre en fenêtre dans le logement adjacent pour un montant de 1 661.11 € TTC afin de préserver le confort du logement 3 place Saint Martin.

### Travaux de voirie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de faire procéder à des travaux de voirie aux lieux-dits « Audière » et « la Touche Barateau » et accepte les devis de la SARL Jeandrot TP chemin de Marban 36130 Déol:

Pour « Audière » d'un montant de 936.10 € TTC

Pour « la Touche Barateau » d'un montant de 2 868.00 € TTC.

### Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement (RPQS) 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le rapport RPQS qui n'amène aucune observation.

**Réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal du 10 Juillet 2020 a pris les décisions suivantes :**

**Élection du délégué et des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales**

**Élection du délégué titulaire :**

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote :

Mr KOCHER Philippe, avec 11 voix, a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

**Élections des délégués suppléants:**

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote :

Mme MAERTEN Nadine, avec 11 voix, a été proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

Mr CHARLOTON Jean-Claude, avec 11 voix, a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme BRUN Claire, avec 11 voix, a été proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

## **Communauté de Communes Ecueillé-Valençay**

Élection du bureau le 15 Juillet 2020 :

Présidente : Annick BROSSIER, culture

1er Vice Président : Gérard SAUGET, économie/RIP 36

2e Vice Président : Alain REUILLON, ordures ménagères et gestion des déchèteries

3e Vice Président : Alain POURNIN, voirie et bâtiments

4e Vice Président : Gilles BRANCHOUX, tourisme et communication

5e Vice Président : William GUIMPIER, énergies renouvelables/agriculture

6e Vice Président : Bruno TAILLANDIER, biodiversité et environnement

7e Vice Président : Patrick GARGAUD, services à la population

## **École de Heugnes**

Bonjour à toutes et à tous,

Cette fin d'année scolaire a été très particulière. Nous sommes contents d'être revenus à l'école au mois de Juin. Grâce à l'aménagement de nos habitudes de travail et du fonctionnement de la classe, nous avons pu revoir nos camarades, travailler, partager et jouer ensemble. Malgré les gestes barrière, nous étions tous réunis et avons passé une bonne fin d'année.

Nous vous souhaitons d'agréables vacances et vous donnons rendez-vous dès la rentrée pour de nouvelles aventures.

Prenez soin de vous !



Les élèves de l'école d'Heugnes

## Les Bruits de Voisinage

Dans l'Indre, les bruits de voisinage sont réglementés par un arrêté du 13 juillet 2001, en particulier pour les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ; ces travaux ne peuvent être effectués que **les jours ouvrables, de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ; les samedis, de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ; les dimanches et jours fériés, de 10h00 à 12h00.**

(Arrêté n°2001-E-1962 du 13 juillet 2001 réglementant les bruits de voisinage)

## Le Point d'Apports Volontaires

Situé route de Pellevoisin, face au petit stade, ce point d'apports volontaires devient un véritable dépotoir. Nos deux adjoints techniques sont obligés chaque lundi matin de nettoyer des dépôts interdits et incivils.

**RAPPEL** : Ce point d'apports volontaires permet aux personnes séjournant le temps d'un week-end ou quelques jours dans leur résidence secondaire de déposer avant de partir leurs sacs noirs et/ou leurs sacs jaunes.

Quant aux habitants permanents, ils peuvent y déposer le verre (bouteilles et bocaux) dans les colonnes à verre. Et c'est tout !

Les cartons, la ferraille, le tout-venant, les déchets verts et les produits chimiques (peintures, diluants, etc...) sont à emmener par vos soins à la déchèterie de HEUGNES, située sur la D11 (PELLEVOISIN-ECUEILLE) en bordure de la forêt communale.

Chacun a des droits mais aussi des devoirs ! Alors commençons par respecter les règles qui régissent les points de regroupement et le point d'apports volontaires, respecter les agents d'entretien et respecter notre environnement.

## Élagage des Arbres et des Haies

La municipalité rappelle que les branches des arbres et les haies appartenant aux particuliers **ne doivent pas empiéter sur et au-dessus du domaine public.**

L'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. Aussi les maires sont parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique. Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public routier (article R116-2-5 du code de la voirie routière). Au-dessus d'un chemin rural (article R161-24), les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.

Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux. La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet. Chaque préfet peut dans son département, prendre par arrêté des dispositions de lutte contre les incendies. Il peut aussi prendre des dispositions imposant aux propriétaires un débroussaillage aux abords de leur propriété. (Article déjà produit plusieurs fois dans le Carillon).

Un courrier a été envoyé voilà quelques mois par la mairie à un certain nombre de nos concitoyens à ce sujet. Des propriétaires ont réalisé les travaux demandés, d'autres ne l'ont toujours pas fait ! Il est URGENT D'AGIR!  
**Nous souhaitons que l'ensemble des travaux soit effectué au plus tard le 31 décembre 2020.**

## Associations

### Société Communale des chasseurs de Heugnes

La Société Communale des chasseurs de Heugnes, présidée par Michel GOILIER a tenu une réunion de bureau le 18 juin 2020.

Les rapports d'activités et financiers présentés par le trésorier montrent un bilan équilibré. Suite à l'augmentation du plan de chasse et des cotisations, le tarif des cartes de sociétaires sera augmenté pour la saison prochaine à :

- 100 € pour toutes les personnes physiques résidant à titre principal ou secondaire dans la commune,
- 115 € pour les propriétaires d'au moins un hectare de terre,
- gratuit pour les personnes de plus de 80 ans ayant chassé l'année précédente sur la société.
- et à 60 € pour les jeunes chasseurs de la commune ayant obtenu le permis dans l'année.

L'assemblée générale de la Société aura lieu le vendredi 28 août 2020 à 19h30 à la Maison des Associations de Heugnes. PRÉSENCE OBLIGATOIRE de toutes les personnes intéressées car il sera procédé au renouvellement du bureau et à la vente des cartes de sociétaire, sinon une majoration de 10 € sera appliquée en dehors.

Le nettoyage des allées dans les bois communaux aura lieu le samedi 29 août 2020 à 8h30. Une majoration de 10€ sera demandée à tous les sociétaires n'y participant pas.

Chaque sociétaire pourra acheter des cartes d'invités à partir du 4ème dimanche de chasse pour un montant de 10€ et à compter du 13 décembre pour 5 €.

Chaque chasseur est autorisé à un lièvre et deux perdrix par journée de chasse mais limité à deux lièvres et deux coqs faisans pour toute la saison. La chasse aux petits gibiers se fera avec un maximum de 2 chiens par chasseur.

RAPPEL : le tir de la poule faisane est interdit sur l'ensemble du territoire de la commune de Heugnes et le tir du cop faisane est seulement autorisé les dimanches 22 et 29 novembre et le 6 décembre 2020.

Il sera procédé à une chasse aux renards le dimanche 6 septembre à 7h30 dans les bois communaux.

Chaque sociétaire a droit à 2 invités gratuits.

La Société Communale fait appel au civisme des habitants pour éviter les chiens errants.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Michel GOILIER ou un membre de la société.

### Club« LES AMIS DU JEUDI »

Le Club a pu enfin se réunir, le jeudi 25 juin, histoire d'une reprise de contact et d'un dialogue sur le vécu de chacun pendant ces longs mois de confinement donc de suspension des activités du Club... et cela avant les vacances d'été qui arrivent !

Après un contact téléphonique avec chacun et son accord express à cette proposition, nous nous sommes retrouvés à l'Auberge de Heugnes pour un repas offert par le Club. Il s'est poursuivi par l'après-midi jeux à la Maison des Associations comme avant...mais pas tout-à-fait !

Tout cela a été effectué en respectant les mesures sanitaires en vigueur : pas de bise, pas de contact manuel, distances surveillées...et gel hydroalcoolique avant le repas et avant les cartes : toute une révolution dans les mœurs de nos aînés qui ont conscience de leur fragilité et veillent donc à ces mesures.

Le Club a décidé – sous toute réserve – de reprendre son activité le jeudi 27 août avec un repas à l'Auberge suivi de jeux comme le 25 juin, en souhaitant à tous de profiter au maximum de ces vacances d'été 2020.

**Le Club se réunit de 14 h à 17 h 30, le jeudi tous les quinze jours – hors vacances scolaires et vacances d'été – pour des activités jeux (surtout la belote) à la Maison des Associations de Heugnes.**

**Et c'est avec plaisir que nous accueillerons de nouveaux joueurs afin de redynamiser notre Club qui s'est assoupi tout doucement au fil des années...et du Covid.**

### Comité des Fêtes : Amicale du Ô Nahon

Après notre réunion du comité le 25 Juin 2020 et le courrier de notre Fédération Départementale, la décision a été prise de ne faire aucune activité (cavalcade, buvettes, fanfares...) durant le week-end du 15 août 2020 car il y a trop de contraintes à respecter pour l'organiser.

## Les Commissions ouvertes de Heugnes

Tout le long de ce mandat, le Conseil Municipal de Heugnes vous propose de participer à la vie politique locale et d'apporter vos conseils et vos idées dans des commissions ouvertes.

### La Commission Communication,

Afin de dynamiser la vie locale et la communication interne et externe de notre commune, venez participer à la Commission Communication. Tout d'abord elle a pour but de « restaurer » le Carillon, notre journal local très apprécié et qui a besoin d'une plus grande implication et de nouveautés pour le rendre unique et passionnant. Ensuite, nous allons développer le site internet **heugnes.fr**. Il nécessite une nouvelle structure afin que tout le monde y trouve les informations utiles concernant la commune, les événements passés et à venir, une version numérique du Carillon, les dates à retenir... et toutes les idées que *VOUS* pourriez avoir pour le faire vivre.

Nous savons que vous avez déjà discuté en famille ou entre amis des projets que nous pourrions développer pour rendre notre commune plus attractive et intéressante. Venez participer à la Commission avec nous pour partager et rendre concrètes les idées que vous avez.

### La Commission Fleurissement,

Notre commune est aujourd'hui un beau village et certaines réalisations la rendent plus belle au fur et à mesure des années qui passent. Pour autant, nous pouvons l'embellir davantage grâce à la Commission Fleurissement. Elle a pour objectif de penser et d'aménager notre village autour du fleurissement, de créations paysagères, de structures ludiques et touristiques et aussi, de points d'intérêt dans le bourg, sur les chemins de randonnée, dans les rues, à la gare... et partout où *VOUS* pensez qu'il serait bon d'apporter une touche singulière. La commission commence son travail sur le carrefour des Doucés pour créer une belle et mémorable entrée de Heugnes en venant de Pellevoisin. Nous avons besoin de vos propositions sur ce point et sur toutes les idées que vous apporterez avec vous.

En vous baladant dans les rues de Heugnes, vous avez sûrement pensé à des moyens d'embellir votre rue, le bourg ou les lavoirs de la commune. Maintenant venez les partager avec la Commission Fleurissement.

### Comment participer aux Commissions ouvertes de la commune :

Que ce soit ponctuellement ou tout au long du mandat, lors des réunions ou par courriel, vous avez la possibilité de vous investir en prenant contact avec nous en passant par la mairie, en envoyant un courriel (heugnes.commicommu@gmail.com) ou en venant nous en parler lorsque l'on se croisera dans Heugnes.

Dans notre petit village rien de plus simple.

***Participer à la vie politique locale est enrichissant et surtout très satisfaisant car toutes les idées sont les bienvenues ! Venez nous rencontrer...***

## **Ateliers d'Initiation à l'Informatique**

Nous souhaitons, comme prévu dans notre profession de foi, mettre en place des ateliers gratuits d'initiation à l'informatique destinés aux néophytes, pour les familiariser à l'outil informatique.

Ces ateliers seront animés par l'animateur du Point Information Jeunesse/ Espace public Numérique (PIJ/EPN) dépendant de la Communauté de Communes ÉCUEILLÉ-VALENCAY.

Il faut compter de 10 à 15 séances pour un effectif de 5 « stagiaires ».

Au programme :

- Utilisation et découverte de l'ordinateur,
- Découverte d'internet,
- Sécurisation et maintenance de l'ordinateur.

***N'hésitez pas à vous inscrire dès maintenant auprès de Cécile, notre secrétaire de mairie au 02 54 39 01 85.***

## Informations tri

 **CONSIGNES & RAPPELS**  
Service de gestion des déchets ménagers  
Flavie GALIBERT  
Tél. 02 54 40 20 19  
Email : mission@ccev.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ÉCUEILLÉ - VALENÇAY

Les emballages recyclables  
et les papiers... dans le bac JAUNE !



Bouteilles et flacons en  
plastique  
Briques alimentaires  
et cartonnettes  
Emballages métalliques  
Tous les papiers

Les ordures ménagères... dans le bac VERT !  
(Tout ce qui ne va pas dans le bac jaune)



Pots et gobelets en  
plastique  
Barquettes  
en polystyrène  
ou plastique  
Gourdes de compote  
Sacs et films plastiques  
Cartons et papiers  
souillés  
Boîtes contenant  
des restes  
Vaisselle cassée  
Couches



- Pour ne plus recevoir de publicités inscrire *stop pub* sur votre boîte aux lettres.
- Si vous disposez d'un bac vos sacs ne doivent pas être mis au sol.
- Si un jour férié intervient dans la semaine la collecte sera décalée d'une journée.
- Les cartons bruns ne sont pas collectés avec les emballages et les papiers, ils doivent être déposés en déchetterie.



# collecte des déchets

→ protéger nos équiéiers de collecte

mettre son bac  
avec la poignée  
côté rue



sortir son bac  
la veille  
de la collecte



les sacs au sol  
ne sont pas  
collectés



## Catastrophe naturelle

Suite à notre demande de reconnaissance en état de catastrophe naturelle (sécheresse) pour l'année 2019, nous sommes au regret de vous informer que la commune de Heugnes n'a pas été retenue ( Arrêté interministériel INTE2014522A du 17 Juin 2020).

## Quoi de neuf ?

Du nouveau sur la place Saint Martin.

Les travaux de la construction du kiosque à musique ont commencé.



Voici quelques photos qui vous permettent de voir l'évolution du chantier.

L'inauguration du kiosque à musique aura lieu le samedi 15 août à 11 heures sur la place.

**Venez nombreux !**



Union Cycliste de Châteauroux  
Organisée par  
l'UNION CYCLISTE  
DE CHATEAUROUX  
LABORATOIRES FENIOUX

FÉDÉRATION  
FRANÇAISE  
DU CYCLISME

Fenioux  
multi-SPORTS  
Nutrition Sportive

**27<sup>e</sup> Grand Prix  
CHRISTIAN FENIOUX**  
«Souvenir Gilles MALARD»

**VENDREDI 14 AOÛT  
2020**  
> Départ 12h - Heugnes 36180

**3<sup>ème</sup> Manche**  
de la coupe de France des Clubs de DN2  
22 équipes de division nationale 2

R.O.C.C.  
COUPE DE FRANCE ROUTE  
R.C.C.F.N.  
DRAG  
Animé par  
Jean Louis Roche  
le speaker du cyclisme  
sur la route  
du Tour de France

idXem RENAULT CAP SUO FENIOUX INDRE CHATEAUROUX Alinéa 36 IMPRIMERIE

## 15 Août 2020 à Heugnes

11 heures : Inauguration du kiosque à musique avec animation musicale proposée par Fanny Beunza et Alain Davignon.

A partir de 19h00 : Repas sous ramée sur la Place St Martin.  
Animation musicale.

(prix du repas : 16 euros sur réservation au 02.54.39.06.43 Auberge de Heugnes)

Vers 23h00 : Feu d'artifice proposé par la Municipalité

(sous réserve de décision préfectorale et évolution épidémique Covid19).

### AJEV

Accueil Jeunes Ecueillé-Valençay

Jeudi 23 Juillet à Heugnes : Animation pour les 11/16 ans : Jeux traditionnels d'animation et d'expression

Inscription obligatoire : Accueil Jeunes Ecueillé-Valençay

Espace Gâtines

ZA les Plantes- 11 route de Faverolles

36600 Valençay

[ajevfol36@gmail.com](mailto:ajevfol36@gmail.com)

06 07 60 92 14

[www.cc-ecueille-valençay.fr](http://www.cc-ecueille-valençay.fr)

### Informations sur les marchés les 1er et 3eme samedis du mois

**LA FERME D'ESTELLE :**

**Vente de viande et charcuterie**

Téléphone : 06.68.83.70.68

Commande par téléphone.

Livraison des commandes le **samedi Place Saint Martin de 9 h à 11 h** face à la boulangerie

**Fromagerie BOISBOURDIN :**

**Vente de fromages de chèvres**

Téléphone : 06.37.53.37.30

[fromagerie.boisbourdin@gmail.com](mailto:fromagerie.boisbourdin@gmail.com)

Présence sur la place Saint Martin

Le **samedi matin de 9 h à 11 h** face à la boulangerie

### **Dates à retenir ...**

14 août : Grand prix cycliste Christian Fenioux.

15 août : Inauguration du kiosque à musique et Feu d'artifice.

28 août : Commémoration à la stèle de la Butte à 17h.

1er septembre : Rentrée scolaire.

19 Septembre : Course cycliste Vélo Club Châtillonnais.

## Informations Horaires

### **Horaires d'ouverture de la Mairie au public :**

Du mardi au samedi de 9 h 00 à 12 h 00

Téléphone : 02 54 39 01 85

Fax : 09 70 32 43 77

Courriel : [mairie.heugnes@wanadoo.fr](mailto:mairie.heugnes@wanadoo.fr)

Site internet : [www.heugnes.fr](http://www.heugnes.fr)

### **Relais bibliothèque :** 02.54.38.57.22

E-mail:

[mediatheque.pellevoisin@orange.fr](mailto:mediatheque.pellevoisin@orange.fr)

Le mercredi de 14 h 00 à 16 h 30

Le samedi de 9 h 30 à 12 h 00

### **Médiathèque d'Écueillé :**

02.54.40.59.10

E-mail :

[mediatheque.ecueille@orange.fr](mailto:mediatheque.ecueille@orange.fr)

Mardi et vendredi

de 15 h 00 à 18 h 00

Mercredi de 10 h 00 à 12 h 00

et 15 h 00 à 18 h 00

Samedi de 9 h 00 à 12 h 00

### **Mission Locale Jeunes :** 02.54.07.70.00.

### **URGENCES :**

SAUR : 05 87 23 10 00

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

SAMU : 15

Accueil sans abri 115

### **Brigade de gendarmerie Écueillé**

Accueil le lundi de 14 h 00 à 19 h 00 et le samedi de 8 h 00 à 12 h 00.

Pour toute urgence, composer le 17

### **Bureau Familles Rurales:**

02.54.39.09.27 Permanences :

- Mardi, jeudi et vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 12 h 45 à 17 h 00 à Pellevoisin, 5 bis rue Jean Giraudoux

### **Conciliateur de Justice :**

le mercredi de 9 h 30 à 10 h 30 à la mairie d'Écueillé

### **Bureau de LA POSTE**

Horaires:

De lundi au samedi de 9 h à 11 h 20

Dernière levée du courrier à 15 h

### **Ramassage des ordures ménagères:**

Chaque vendredi matin (sauf jour férié en semaine alors ramassage le samedi matin).

### **Horaires de la déchèterie :**

Lundi de 9 h 00 à 12 h 00

Vendredi et samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

**MSA :** s'adresser à Valençay au 02.54.29.46.91

### **Permanences sociales :**

Pour rencontrer une assistante sociale de la DPDS, prendre rendez-vous au 02.54.00.18.99.

### **Transport de car l'Aile Bleue :**

Service à la demande : 0 800 77 86 21

19 lignes de transport sur le territoire de l'Indre.

## ETAT CIVIL

Décès de Monsieur JUBERT René le 15 Avril 2020

Décès de Monsieur THIBAUT Fernand le 19 Avril 2020

Décès de Madame BEUNZA Liane le 23 Avril 2020

Mariage de Monsieur PENIN Jean Michel et Madame TACHON Lucille le 16 Juin 2020

Naissance de BOUCHET Emmanuel le 15 Avril 2020

Naissance de DILLY Victoria le 15 Juin 2020

Naissance de MARIN Rose le 18 Juin 2020